Comment la gouvernance des aires protégées du Haut Atlas pourrait - elle s'inspirer des pratiques d'agdal ?

laurent.auclair@ird.fr **Laurent AUCLAIR[1],**
alifriqui@gmail.com **Mohamed ALIFRIQUI[2]**

L'*agdal* est une pratique de gestion communautaire anti-aléatoire reposant sur la mise en défens des ressources au sein d'un territoire délimité (Auclair, Alifriqui, 2012). Dans la montagne marocaine et le Haut- Atlas, l'*agdal* désigne tout à la fois un espace-ressources, les règles d'accès et d'usage associées à cet espace et leurs modalités de mise en œuvre. Ce type de gestion est caractérisée par l'alternance de périodes d'ouverture (usages autorisés) et de fermeture (usages interdits) du territoire.

Des travaux ont souligné le rôle central des pratiques d'*agdal* dans la sécurisation de l'usage des ressources naturelles dans l'espace et le temps. Ces pratiques permettent le maintien de l'identité et de l'autonomie des communautés agropastorales (la construction d'un patrimoine local) tout en contribuant à l'édification de la résilience / adaptabilité des systèmes socioécologiques locaux, composantes essentielles de leur durabilité.

Les causes de l'affaiblissement de l'*agdal* au cours des dernières décennies sont multiples ; à la fois endogènes et exogènes, elles combinent de manière inextricable facteurs économiques, sociaux, politiques, démographiques, climatiques et écologiques… Au cours des dernières décennies, l'organisation territoriale locale a dû intégrer de nouveaux modes d'intervention publique. Les populations appellent aujourd'hui "*agdals* du forestier" les aires protégées et les reboisements gérés par l'administration. L'*agdal* se transforme et se maintient aujourd'hui au prix d'une connexion de plus en plus étroite avec les institutions nationales et internationales.

La montagne marocaine révèle l'articulation d'identités socio-territoriales multiples exprimant schématiquement une dualité d'objectifs de gestion : 1) la résilience de la société agropastorale au niveau local (les *agdals*...) ; 2) le maintien du couvert forestier et de la biodiversité aux niveaux national et global (les "*agdals* du forestier"). Dans quelle mesure, ces objectifs sont-ils conciliables ? C'est autour de cette question, que nous proposons d'approfondir la réflexion à partir d'exemples et de situations concrètes.

[1] Laboratoire Population Environnement Développement (LPED), Aix-Marseille Université, Centre St Charles, 3 place V. Hugo, 13331 Marseille cedex 3

[2] Laboratoire d'Ecologie Végétale, Fac. des Sciences Semlalia, Université Cadi Ayyad, Marrakech